

Eva Kaili à la rescouasse des armateurs grecs

Deux grands propriétaires grecs de bateaux de fret, confrontés aux sanctions de l'Union européenne contre la Russie, ont demandé l'aide d'Eva Kaili, vice-présidente du Parlement européen. Son compagnon, Giorgi, les a mis en contact avec deux lobbyistes. Les problèmes ont été résolus.

**LOUIS COLART
JOËL MATRICHE
(AVEC L'EIC ET REPORTERS UNITED)**

Les plus grandes activités économiques en Grèce concernent le tourisme et le transport maritime», écrit Francesco Giorgi – un des inculpés dans le dossier Qatargate – dans des notes qu'il avait préparées pour sa défense et que les enquêteurs ont saisies chez lui en avril dernier.

Autant dire qu'au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'imminence de sanctions européennes était source de tracas pour les ar-

mateurs grecs, propriétaires d'un navire de fret sur cinq dans le monde. « Deux armateurs ont demandé à Eva si elle connaissait quelqu'un à l'UE qui s'occupait de sanctions contre la Russie car ils étaient concernés », écrit Giorgi dans son aide-mémoire. « Nous en avons parlé et j'ai suggéré une personne de ma connaissance, Mario Mauro, ancien ministre de la Défense, ex-eurodéputé et maintenant lobbyiste (...). Mario Mauro a suggéré de s'adresser à Spyros Pappas et j'ai fait les introductions sans m'impliquer. »

Le 15 mars 2022, moins d'un mois après l'invasion de l'Ukraine, un nouveau train de sanctions est adopté par l'Union européenne afin, notamment, d'interdire « toute transaction avec certaines entreprises publiques russes dans différents secteurs, constituant le complexe militaro-industriel du Kremlin ». Les transactions qui auraient débuté avant le 15 mars ont deux mois pour être clôturées. Evangelos Marinakis, un puissant homme d'affaires grec, propriétaire du groupe de transport maritime Capital, est agacé : il voudrait acquérir pour 200 millions de dollars quatre tankers dont une société russe visée par les

sanctions, Sovcomflot, cherche à se débarrasser.

Les nouvelles règles européennes autorisent-elles un tel achat ? Sur les conseils du couple Kaili-Giorgi, le Grec Spyros Pappas, ancien directeur général de la Commission européenne devenu avocat et lobbyiste à Bruxelles, est introduit auprès du groupe Marinakis. M. Pappas connaît Eva Kaili : il était déjà à l'époque, admet-il, son avocat dans un dossier de détournements présumés de fonds au préjudice du Parlement européen. Il l'assistera par la suite dans l'affaire du Qatargate.

L'achat délicat de quatre tankers

Le 21 avril, un contrat est conclu entre CSM, une société du groupe Marinakis, et Spyros Pappas, à charge pour le second de fournir à la première des « conseils politiques et juridiques » pour l'achat de quatre tankers au groupe Sovcomflot. Une opération rendue délicate par les sanctions européennes.

Mais déjà la veille de ce contrat, l'avocat avait demandé par écrit à la Commission de faire une exception et de valider la transaction afin de protéger la banque européenne ING, créancière de Sovcomflot. Le 11 mai, la Commission lui répond que l'application des sanctions dépend des gouvernements nationaux, et invite donc le groupe Marinakis à solliciter le gouvernement grec. Mais il n'a même pas eu besoin de demander cette autorisation car peu après l'envoi du courrier à la Commission, le groupe Marinakis « a appris qu'ING a saisi les navires dans le cadre de ses accords de prêts avec Sovcomflot, et que par conséquent, ING est devenu le vendeur des navires », indique l'armateur grec à l'EIC. Résultat : il s'agit désormais d'une transaction entre deux sociétés européennes, donc non soumise aux sanctions. C'est ainsi que le groupe

Marinakis a pu acheter les quatre navires russes pile avant la date butoir du 15 mai.

Sollicitée par l'EIC, ING n'a pas souhaité s'expliquer sur les détails de cette opération, indiquant avoir « pleinement respecté les sanctions de l'UE », car les transactions étaient basées sur des contrats conclus avant les sanctions.

Francesco Giorgi n'a pas réagi aux sollicitations de l'EIC. Dans la note qu'il avait préparée pour sa défense et qu'ont saisie les policiers, il avait noté que son rôle s'était borné à mettre en relation l'armateur et l'avocat. Une version préliminaire du contrat conclu entre le groupe Marinakis et Me Pappas a toutefois été retrouvée sur son ordinateur.

Au nom d'Eva Kaili, l'avocat Christophe Marchand n'a pas souhaité réagir sur le fond et regrette la « violation de la présomption d'innocence ».

Gaz liquide

A l'été 2022, selon les mêmes notes de Giorgi, c'est un autre armateur grec, George Prokopio, qui demande conseil à la vice-présidente du Parlement européen. Il s'agit cette fois d'obtenir, malgré les sanctions, l'autorisation d'exporter un type particulier de gaz naturel liquéfié. Eva Kaili met dans la boucle son compagnon, qui se charge de la mise en relation avec les lobbyistes Mario Mauro et Spyros Pappas. Ce dernier écrit un courrier à la Commission pour demander une exception aux sanctions. La requête remonte jusqu'au Coreper, le comité des représentants permanents des Etats membres de l'EU. Et le 16 décembre 2022, le Conseil européen adopte une exception aux sanctions concernant « les condensats de gaz produits dans les usines de LNG (gaz liquéfié, NDLR) » russes. Au grand soulagement de l'armateur Prokopio.

Joint par l'EIC, Spyros Pappas indique qu'il n'est « pas autorisé à commenter » au sujet de son travail pour le groupe Prokopio. Il affirme que le lobbyiste italien Mario Mauro n'a finalement pas travaillé sur le projet, ce que confirme l'intéressé. Le groupe Prokopio n'a pas donné suite.

Cette enquête a été réalisée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Confronté aux sanctions européennes contre la Russie, l'homme d'affaires grec Evangelos Marinakis a demandé à Eva Kaili et Francesco Giorgi de le mettre en contact avec des lobbyistes.

© SIMON TOUPET / MEDIAPART